

St NOLFF, le 07 Avril 2023

Yves LEBAHY, géographe et Yvon OLLIVIER, juriste

Au nom du collectif « Bretagne Majeure »

Ti ar Vro Vannes,

Secrétariat : chez Jean Claude LE RUYET, 22 rue de la Fontaine, 56 870 BADEN

à

Monsieur le Président du conseil régional de Bretagne, Loïg Chesnay Girard

Et à Monsieur le Président de la commission Autonomie du CR, Mikael Quernez

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président de la Commission « Autonomie »,

Le 15 Janvier dernier, nous vous avons adressé à chacun un courrier dans lequel nous vous proposons, à l'issue du colloque du 19 novembre à Carhaix ayant eu pour thème le besoin d'autonomie de la Bretagne, de participer au nom de la société civile aux travaux de la commission que vous aviez mise sur pied au sein du Conseil régional sur ce sujet. Courriers restés sans réponse de votre part à ce jour.

Le 24 février 2023, les représentants du groupe « Breizh a gleiz » au sein de la Commission, vous interpellaient et rappelaient la pertinence de programmer une série d'échanges au sein de ce groupe de travail « avec notre collectif, comme avec d'autres acteurs engagés de même nature ». Reprenant les propos tenus par le Président Mikael Quernez lors de la réunion du groupe de travail du 27 Février, cet échange évoquait aussi l'idée que le collectif Bretagne Majeure puisse être « un témoin privilégié du sommet celtique » qui devait se tenir à Lorient les 9 et 10 Mars le quel, n'ayant eu lieu, a été repoussé à une date ultérieure. La demande d'y inviter une délégation de notre collectif était formulée dans ce courrier.

Las, tout cela est resté lettre morte pour le moment. Et pourtant, l'ouverture de ces réflexions sur l'autonomie à la société civile bretonne reste une nécessité visant à appuyer la démarche politique. Nous sommes semble-t-il bien loin du formidable espoir que le vœux émis le 8 avril 2022 par le Conseil régional et voté à une écrasante majorité, a pu susciter dans la société bretonne et les milieux militants.

Aujourd'hui, Bretagne Majeure ne comprend pas l'absence d'invitation de la part du groupe de travail à venir présenter ses travaux devant lui. Et/ou, tout au moins, de n'avoir reçu le moindre avis de réception de sa demande même si des impondérables empêchent probablement cette prise de contact et invitation.

Devons-nous y voir les signes d'un recul politique ? Vos propos tenus au mois d'août dernier lors du Festival interceltique, Monsieur le Président, semblant revenir sur la nécessité d'une autonomie législative pour la Bretagne, ne réduisent-ils pas à néant la portée du vœu adopté l'année dernière ? Alors que l'Etat est sur le point d'accorder des révisions constitutionnelles à la Corse, pourquoi la Bretagne n'en jouirait pas de même nature pour obtenir une autonomie devenue si nécessaire ? Mais peut-être pour cela faudrait-il que la volonté de la Région, exprimée auprès des instances étatiques par votre voix, Monsieur le Président, soit effective. Que ce soit en matière d'enseignement des langues régionales, d'équipements de transports et infrastructures, d'autonomie énergétique, d'activités maritimes et de pêche, de mutation du monde agricole, de pression foncière et immobilière sur les littoraux, de la réunification tant attendue, d'adaptation à la

mutation climatique et ses effets, l'absence de politique régionale offensive s'avère criante et conduit à un étiolement évident de notre société.

Bretagne Majeure en appelle à la cohérence d'un Pouvoir régional qui ne peut dire à l'envi qu'il ne peut intervenir utilement, faute de compétences et de moyens adaptés et, en même temps, ne pas mettre tout son poids pour les obtenir et soutenir ainsi le quotidien de toutes les Bretonnes et les Bretons.

Bretagne Majeure appelle la Région Bretagne à aller au bout de la logique exprimée fortement par le vœu du 8 avril 2022 et reste à la disposition du groupe de travail pour échanger utilement sur le statut constitutionnel qui permettra à la Bretagne, prise dans son intégralité, d'exister dans le monde de demain.

Et, en la matière, toute demi-mesure serait vaine, eu égard aux blocages inhérents au système juridico-politique français. Seul un statut constitutionnel permettra à la Bretagne d'intervenir efficacement dans le domaine de la loi, de passer outre aux principes devenus illusoire d'unicité et d'égalité du Peuple français, du droit actuel de propriété, autant de carcans qui freinent toute initiative de développement plus responsable, plus endogène de la société bretonne et ses équilibres sociaux, nécessités imposées par les mutations climatique et politique actuelles. Pour survivre dans ce monde polarisé que sont la France, l'Europe et le Monde, pour rompre avec sa situation de périphérie certes entraînée mais terriblement dominée, la Bretagne a besoin de retrouver une autonomie fiscale et budgétaire fondement même de sa capacité d'initiative en tout domaine. La Bretagne veut vivre, c'est-à-dire ne pas toujours subir les décisions venues d'ailleurs qui fragilisent sa cohésion et lamine son identité.

La Région Bretagne ne saurait manquer ce rendez-vous historique, à l'heure où le Président de la République a affiché sa volonté de modifier le découpage des régions, oubliant au passage la réunification de la région, et a admis cette solution pour la Corse. A l'heure également où la société bretonne se distingue actuellement sur le plan national par ses manifestations intenses dans la dénonciation d'un système politique devenu de moins en moins démocratique.

Pour appuyer votre action en ce domaine si fondamental pour l'avenir, Bretagne Majeure se tient, plus que jamais, à disposition du groupe de travail afin d'échanger utilement sur le statut qui permettra à la Bretagne de reprendre pied dans l'Histoire.

Vous remerciant de votre compréhension Monsieur le Président de la Région., nous espérons que cette proposition ne restera pas, cette fois, sans réponse de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs et notre engagement pour une œuvre commune.

Yves LEBAHY, Yvon OLLIVIER  
au nom du collectif Bretagne Majeure